

1<sup>er</sup> janvier 2018

## Code de conduite Halton

Halton Group (« Halton ») offre des produits, services et solutions spécialisés pour le climat intérieur. Chez Halton, nous nous engageons à créer des environnements intérieurs confortables et sûrs qui ont un cycle de vie écoénergétique et durable.

Nous aspirons à mener et développer des activités rentables sur le long terme de manière responsable. Opérant sur le marché international, nous observons également les accords, engagements et recommandations internationales applicables à nos opérations. Parmi ces directives, les plus importantes sont :

- La Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU ;
- Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et autres Conventions applicables de l'OIT

Nous adhérons au Pacte mondial de l'ONU, une initiative stratégique visant à promouvoir des pratiques commerciales durables, et respectons les Dix principes du Pacte mondial touchant les droits de l'Homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Ce Code de conduite (« Code ») énonce les pratiques et principes majeurs servant à orienter Halton et ses salariés dans l'ensemble de leurs activités. La réputation de Halton découlant de la conduite de ses salariés, chaque membre du personnel de Halton, sans exception, se doit de respecter les exigences énoncées dans le présent Code.

Les partenaires commerciaux de Halton sont également tenus d'appliquer les principes du présent Code dans le cadre de leur relation contractuelle avec Halton. Nous avons établi un Code de conduite distinct à l'intention des fournisseurs dans lequel il est stipulé que nos fournisseurs et sous-traitants doivent respecter les normes et exigences énoncées dans le Code de conduite à l'intention des fournisseurs.

Ce Code a été approuvé par le conseil d'administration de Halton le 14 décembre 2016.

1<sup>er</sup> novembre 2017

## **Code de conduite Halton**

### ***1. Respect des lois***

Nous respectons toutes les lois et réglementations applicables dans les pays où nous opérons. En cas de divergence entre des lois, réglementations, coutumes ou normes locales et le présent Code, Halton s'efforcera d'appliquer la norme la plus élevée. Outre notre conformité aux normes juridiques officielles suivantes, nous n'acceptons aucun compromis pouvant nuire à une conduite responsable. Notre ambition est d'incarner une entreprise citoyenne irréprochable et de faire transparaître notre engagement à l'égard de l'intégrité dans tous nos actes. Chacun d'entre nous est tenu de connaître les lois, réglementations et accords appliqués à ses propres fonctions. Les directeurs ont pour responsabilité de mettre en place les formations appropriées et le suivi de la conformité.

### ***2. Droits de l'homme***

Nous respectons les droits de l'homme tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU et aspirons à les promouvoir dans nos actes et pratiques. Nous rejetons, en particulier, le recours à toute forme de travail forcé ou impliquant des enfants et soumettons nos partenaires commerciaux à la même exigence. Nous adhérons à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

### ***3. Salariés***

Nous considérons l'innovation et la curiosité comme des valeurs essentielles et encourageons le développement professionnel et personnel de nos salariés. Nous savons l'importance de la diversité et n'acceptons aucune forme de discrimination, harcèlement ou autre comportement offensant ou inapproprié de la part de nos salariés ou à leur égard. Nous nous engageons à fournir un cadre de travail sécurisé et exigeons également ce principe de nos partenaires.

### ***4. Anti-corruption***

Nous entretenons une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de corruption et nous conformons aux lois anti-corruption applicables dans les pays où nous opérons. Notre réputation en tant qu'entreprise honnête et fiable nous est d'une importance capitale et il est attendu que chacun de nos salariés préserve cette réputation. La valeur monétaire de cadeaux, divertissements ou autres types de marques d'hospitalité offerts à des clients ou partenaires commerciaux, ou reçus par des salariés de Halton, doit être raisonnable et appropriée en la circonstance. Faire une offre quelconque à des agents publics ou autres partenaires commerciaux dans le but d'influencer de manière illégitime leurs décisions est strictement interdit. Nous ne soutenons aucun parti, organisation ou candidat politique. De plus amples informations destinées aux salariés sont disponibles dans le document « Halton Way ».

1<sup>er</sup> novembre 2017

### **5. Utilisation des fonds et biens de Halton**

Les fonds et biens de Halton doivent être utilisés au profit de Halton uniquement et ne doivent servir aucune cause illicite ou inappropriée. Les salariés sont tenus d'éviter et de signaler tout événement ou circonstance dans lequel leurs intérêts personnels peuvent entrer en conflit direct ou indirect avec les intérêts de Halton. À titre d'exemple, il peut s'agir d'une situation dans laquelle un salarié de Halton détient un intérêt financier dans une entité concurrente ou un partenaire commercial.

### **6. Concurrence**

Nous reconnaissons l'importance d'une concurrence saine sur le marché et encourageons une concurrence équitable partout dans le monde. Nous honorons toutes les lois et réglementations en matière de concurrence et exigeons également cette conformité de nos concurrents et partenaires commerciaux. La participation à des ententes, l'abus d'une position dominante sur le marché et la fixation de prix avec des concurrents sont des pratiques commerciales auxquelles nous nous opposons.

### **7. Environnement**

Notre investissement et engagement à l'égard de pratiques commerciales durables démontrent notre aspiration à incarner une entreprise citoyenne irréprochable. Pour nous, l'environnement est un acteur crucial et nous nous engageons à l'égard de toutes les normes environnementales internationales généralement acceptées et nous efforçons souvent de les dépasser. Par ailleurs, nous aspirons constamment à inclure un élément de durabilité dans nos produits et services.

### **8. Mise en place et suivi**

Nous appliquons ce Code en formant nos salariés et en exigeant une reconnaissance périodique de leur conformité au présent Code. D'autre part, le respect de ce Code est continuellement revu par chaque service/direction régionale de l'entreprise et ses supérieurs directs. Si un salarié de Halton venait à prendre connaissance d'une violation de ce Code ou à suspecter une telle violation, il/elle devra le signaler à la direction de son service ou par l'intermédiaire du réseau de communication interne ([fairplayforum@halton.com](mailto:fairplayforum@halton.com)) garantissant l'anonymat. La violation de ce Code entraînera des mesures correctives appropriées pouvant aller jusqu'à la rupture du contrat de travail ou de la relation commerciale.